

Algiklean

Spécial électrolyseur et oxygène actif.

- Produit à double action. Algicide et clarifiant.
- Entièrement compatible et idéal pour renforcer les électrolyseurs et les traitements UV.
- Ne produit pas de mousse et ne contient pas d'ions métalliques.
- Peut être utilisé en algicide choc.
- Détruit tous les types de bactéries (notamment, roses, *pseudomonas aeruginosa* et *staphylococcus aureus*).



Dose d'emploi :

1 à 2 L/100 m³ d'eau,
suivant les besoins.



PM-634



BAIGNADE IMMÉDIATE



NON MOUSSANT

PM-634 ALGIKLEAN

ALGICIDE ET CLARIFIANT

PM-634 ALGIKLEAN: Produit à double action: algicide et clarifiant. Peut être utilisé comme base algicide. Également approprié pour une utilisation comme algicide choc lorsque les piscines sont vertes. Ne mousse pas et ne contient pas d'ions métalliques. Le large spectre d'activité du produit inclut les micro-organismes suivants:

Bactéries: les pseudos guenons aeruginosa, escherichia coli, staphylocoques aureus.

Champignons: fusarium solani

Algues: chlorella saccharophilia, chlorella emersonii, chlorella vulgaris, chlorella pyrenoidosa



MÉTHODE ET DOSE D'EMPLOI

- Avant utilisation, analyser le niveau de phosphates de l'eau avec Insta-Test phosphates. Si la concentration en phosphates est supérieure à 200 ppb, appliquer le traitement approprié avec PM-625 PHOS-OUT avant d'utiliser l'algicide.
- Ajouter le produit directement à l'eau de la piscine avec la filtration en fonctionnement.
- Traitement initial: 2 L/100 m³ d'eau.
- Dose d'entretien: 1 L/100 m³ d'eau une fois mois.
- Pour désinfecter les surfaces, appliquer le produit dilué à 10%, laisser au repos pendant une demi-heure, puis rincer à l'eau claire.

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

- Aspect: liquide bleu pâle
- Odeur: caractéristique doux
- Densité: 1.065 – 1.090 g/cm³
- pH: 6,5 – 8,0
- Solubilité dans l'eau: miscible en toutes proportions

PRÉCAUTIONS ET CONSEILS DE PRUDENCES

- Provoque des brûlures.
- Très毒ique pour les organismes aquatiques.
- Conserver sous clef et hors de portée des enfants
- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

PRÉSENTATION

Emballages de 1.1, 5 et 25 Kg.

Ce produit a fait l'objet d'une déclaration auprès du ministère en charge de l'environnement conformément à l'article L522-2 du code de l'environnement et enregistré sous le numéro d'inventaire: 37392.

Produit déclaré auprès de l'INRS (institut national de recherche et de sécurité – PARIS 75011) et enregistré sous le N°28759.